



Tir de la Longeole

Vendredi 31 octobre 2025
De 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi 1 novembre 2025
De 9h à 12h et de 14h à 17h

Le bureau d'inscription ferme 30 minutes avant la fin des tirs

Stand de Bernex
Ch. du Stand 6, 1233 Bernex-GE

Restauration le vendredi et le samedi

Renseignements tirlongeole@gmail.com

Organisé par les sociétés :
Fraternelle de Bernex
Sous-Officiers et Soldats
Le Tell

Le mot de la présidente

Chères amies tireuses, Chers amis tireurs,

Et oui déjà le 3ème tir de la Longeole, n'oubliez pas de noter dans votre agenda la date et de vous y inscrire !

Nous avons donc l'honneur et la joie de vous reproposez ce tir les

Vendredi 31 octobre et samedi 1^{er} novembre 2025

A nouveau, notre équipe de buvette se fera un plaisir de vous servir longeole et gratin pour le midi (sur réservation, merci).

Vous serez bien reçus, n'en doutez pas ! La fabuleuse équipe œuvre déjà afin de rendre la manifestation des plus réjouissantes.

Au plaisir de vous retrouver nombreux au bout du lac, que ce soit sur le pas de tir ou autour d'un verre à la buvette.

Présidente du comité d'organisation

Céline Blanc



La Longeole

Les bouchers genevois l'avouent eux-mêmes – et avec une pointe de fierté : la longeole est une spécialité anachronique à une époque de vitesse et de désaffection des nourritures grasses. Non seulement le taux de matière grasse de cette saucisse genevoise est conséquent, mais les couennes (peau grasse du cochon) qui entrent dans sa composition imposent une cuisson très longue, entre deux et trois heures selon sa taille. Le boucher a la possibilité de précuire la couenne avant de l'intégrer à la mêlée qui formera la saucisse, afin de réduire le temps de cuisson ultérieure ; mais les connaisseurs préfèrent indiscutablement le moelleux de la longeole à couenne crue !

Notons qu'à Genève, le terme longeole se prononce "longeôle".

HISTOIRE

L'arrivée tardive de la longeole dans les livres de recettes genevoises (1885) masque une présence plus ancienne. En effet, on trouve le nom de longeole dans le *Glossaire genevois* de A.-J. Gaudy-Lefort publié à Genève en 1820. C'est, à ce jour (2006), la plus ancienne mention écrite connue de ce saucisson. Les analogies, mentionnées par J. Lamotte, de la longeole avec le murson dauphinois laissent entrevoir une arrivée relativement ancienne de la longeole dans la cuisine genevoise. Elle pourrait remonter au second Refuge (1685-1705) qui voit arriver à Genève de nombreux réfugiés pour cause de religion en provenance du Dauphiné. Immigration qui perdurera jusqu'à la seconde moitié du 18^e siècle. Cette hypothèse est plausible si l'on se souvient que la longeole reste limitée à la région genevoise (anciennes terres de la République et Communes Réunies – terres savoyardes, rattachées à Genève en 1816 – où les Genevois possèdent de nombreuses propriétés foncières). Côté suisse, la fabrication de la longeole n'a en effet pas essaimé plus loin que Genève. On n'a guère d'indications sur l'évolution de la longeole au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Les changements les plus vraisemblables concernent la viande de porc d'une part, et les épices d'autre part. Au cours du 19^{ème} siècle, l'amélioration des conditions d'alimentation

des porcs, ainsi que les croisements et améliorations génétiques, ont progressivement conduit à l'élevage de porcs très gras ; la longeole l'était aussi. La tendance inverse se manifeste depuis les années 1990, et les bouchers ont tendance à fabriquer une longeole légèrement plus maigre. Côté épices, la version au fenouil entier fait autorité à Genève aujourd'hui. Il est possible que l'adjonction de carvi (dit aussi cumin des prés) ait été autrefois plus largement pratiquée, comme elle le reste d'ailleurs dans les variantes du nord-est de la Haute-Savoie. L'hypothèse d'une parenté avec le murson dauphinois plaide en ce sens. Suite à la disparition progressive des prairies naturelles, au cours du 19^e siècle, les graines du *carvi* auraient ainsi été remplacées par du fenouil dont les graines ont d'ailleurs les mêmes propriétés carminatives ; la recette indiquée en 1894 par le Valaisan Joseph Favre, dans son *Dictionnaire universel de cuisine pratique*, ne mentionne que le fenouil entier. On ignore quand la longeole est devenue une spécialité populaire, mais des indices convergents montrent qu'elle est très bien implantée à Genève et dans le nord de la Haute-Savoie dès les années 1930. Selon l'*Inventaire du patrimoine culinaire de la France : Rhône-Alpes* (1995), elle apparaît dans plusieurs guides édités du côté français au cours années 1920 et 1930. Du côté genevois, un guide gastronomique paru en 1932 fait apparaître que plus de la moitié des auberges de campagne annoncent la longeole comme « produits d'appel ». A la même époque, les maraîchers genevois organisent des expositions en collaboration avec la Société des charcutiers de Genève, sous le nom de Journées ou Foire aux Longeoles. Ces manifestations attirent de 15 à 20'000 curieux et acheteurs, qui défilent devant les parterres de légumes et les échoppes offrant des milliers de longeoles ! La longeole, longue à cuire et relativement grasse, a connu pour ces raisons, au cours des dernières décennies du 20^{ème} siècle, une certaine désaffection. Sa valeur patrimoniale, qui a empêché sa disparition, semble aujourd'hui mener à un nouvel intérêt du public, soutenu par les professionnels et l'Etat. La Longeole est inscrite au registre fédéral des Indications géographiques protégées (IGP) depuis 2009. Un cahier des charges déposé à l'Office fédéral de l'agriculture décrit les exigences à respecter pour bénéficier de l'Indication.

Disposition Générale

Lieu	Stand de tir de Bernex – Genève Chemin du Stand 6 – 1233 Bernex
Dates des tirs	Vendredi 31 octobre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h Samedi 1 ^{er} novembre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h Le bureau d'inscription ferme 30 minutes avant la fin des tirs.

Genre de tir Cette manifestation est un concours des sociétés selon l'art. 3 al3 des RTSp/RC. Ce concours est soumis à l'obligation de la licence et aux taxes.

Participation Les sociétés affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupes de 3 tireurs.
Les tireurs individuels sont les bienvenus même si leur société ne peut pas former de groupe.
Seuls les titulaires d'une licence sont admis au tir.
Pour les tireurs actifs « B », les prescriptions FST sont applicables.

Inscription De préférence avant le 15 octobre 2025 par mail tirlongeole@gmail.com
Les inscriptions au stand sont également possibles.
Veuillez SVP joindre un IBAN et l'adresse exacte du responsable de la société ou du groupe afin que les prix éventuels puissent y être versés.

Catégorie d'âge	J-Juniors	U17	10 – 16 ans (2009 – 2015)
	Juniors	U21	17 – 20 ans (2005 – 2008)
	Elite	E	21 – 59 ans (1966 – 2004)
	Vétérans	V	60 – 69 ans (1956 – 1965)
	Seniors-vétérans	SV	dès 70 ans (avant 1956)

Catégorie d'armes A Toutes les armes,
Arme libre à genou,
Fusil standard couché bras franc.

D Fass 57/03 appui sur bipied réglementaire
et MQ couché bras franc ou sur appui ou sur bipied réglementaire.

E Fass 90 et Fass 57/02, appui sur bipied réglementaire.

SELON LE CATALOGUE DES MOYENS AUXILIAIRES 2025.

Les vétérans (V) et les seniors-vétérans (SV) peuvent tirer couché bras franc à l'arme libre.
Les seniors vétérans (SV) peuvent tirer appuyé à l'arme libre.
Il n'existe pas d'allègement de position pour les U17, U21, V et SV, au Fass 57, au Fass 90, au MQ ni au fusil standard.

Armes dérangement Les dérangements d'armes sont imputables aux tireurs, sauf les ruptures de matériel du stand.

Contrôle des armes Les fusils doivent être extraits de leur housse ou étui et sécurisés avant d'entrer dans l'installation de tir. A l'entrée du stand un contrôle a lieu afin de garantir le respect des prescriptions de sécurités selon RTSp/RTFC, art.4. Lorsque le tir est terminé, les participants doivent effectuer un contrôle du retrait des cartouches.

Assurance	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.
Responsabilité	L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.
Dispositions finales	Les Longeoles, cartes couronnes et les répartitions immédiates sont à retirer sur place, pendant la durée du tir. Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération. Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. Pour tous les cas non prévus par les présentes dispositions, le règlement RTSp de la FST fait foi.

Règlement concours de groupe

Participation	Les sociétés affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupes de 3 tireurs. Lors de l'inscription la liste nominative des tireurs de groupe doit être communiquée. Un tireur ne peut concourir qu'avec un seul groupe.
Prix	30.- par groupes de 3 tireurs.
Catégorie de groupes	Cat. A : Toutes les armes Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance
Mutation	Un tireur de groupe peut être remplacé par un membre de la même société à condition que la mutation soit annoncée lors de la prise de la feuille de groupe au bureau d'inscription.
Classement groupe	A l'addition des 3 résultats obligatoires de la cible jet d'eau En cas d'égalité appui par : • Le plus haut résultat individuel. • L'âge le plus élevé de tout le groupe.
Répartition	1 ^{er} prix Fr. 100.- au minimum pour chaque catégorie Le 70% de la finance d'inscription des groupes, augmenté de la différence éventuelle de la cible à répartition immédiate, sera réparti selon un barème aux 60% des groupes classés.

Plan de tir

Livret de tir 5.- (obligatoire)
Munition Comprise dans le prix des passes. Seule la munition fournie par l'organisateur est autorisée.

Cible exercice

Cible A10
NB de coups 5 (libre entre les cibles)
Nombre Illimité
Arme Toutes les armes des catégories A/D/E
Prix 5.-
Répartition Aucune

Cible jet d'eau (groupe)

Cible A10
NB de coups 10 coups, coup par coup
Arme Toutes les armes des catégories A/D/E
Prix 17.- / 15.- pour les juniors

Carte-couronne à 12.- à la somme des 10 coups

	Cat. A	Cat D	Cat E
Elite	91	86	84
V et U21	89	84	82
SV et U17	88	83	81

Cible Cé qu'è lainô

Cible A10
NB de coups 6 coups, coup par coup.
Arme Toutes les armes des catégories A/D/E
Prix 17.- / 15.- pour les juniors
Répartition

Points	Cat. A	Cat. D	Cat. E
60	70.-	80.-	90.-
59	50.-	60.-	70.-
58	20.-	40.-	50.-
57	12.-	25.-	35.-
56	10.-	15.-	25.-
55	8.-	10.-	20.-
54		8.-	15.-
53			10.-

Disposition spéciale : Dans la mesure où le paiement comptant en espèces n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupe.

Cible Longeole

Cible A100
NB de coups 3 coups, coup par coup
Nombre Illimité
Arme Toutes les armes des catégories A/D/E
Prix 8.-
Répartition

Catégorie A : 1 longeole pour chaque coup dès 93 points
Pour chaque coup de 100 une bouteille (50 cl) en plus (pour les mineurs, un autre prix !).

Catégorie D/E : 1 longeole pour chaque coup dès 91 points
Pour chaque coup de 100 une bouteille (50 cl) en plus (pour les mineurs, un autre prix !).

Maximum 15 Longeoles par tireur

APPROBATION

Pour le comité d'organisation : Bernex, le 14 février 2025

La présidente:

Le responsable du tir:

Céline Blanc

Laurent Jakob

Pour l'ASGT : Bernex, le 14 février 2025

Le responsable 300m

Laurent Jakob